

Programme COMOR 2024 : campagne scientifique de prospection 2024 du stock de coquilles Saint-Jacques de la baie de Seine étendue

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de séance du 27 mars 2024 ;

Considérant le partenariat antérieur et la sollicitation de l'IFREMER auprès du CRPM de Normandie et du SMEL pour la campagne scientifique de prospection 2024 du stock de coquilles Saint-Jacques de la baie de Seine étendue ;

Considérant le coût prévisionnel du programme COMOR 2024 pour le SMEL de **8 642,31 €** (frais de personnel, acquisition de petit équipement) éligibles au financement au FEAMPA national et à l'objectif stratégique 2.1 Tâche 4 / Acquisition de connaissances scientifiques, techniques et socioéconomiques, planification, surveillance sanitaire et zoo sanitaire ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, sans voix contre, ni abstention, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** l'engagement en tant que partenaire et le plan de financement du SMEL au programme COMOR 2024 ;
- **autorise** le Président à signer les documents inhérents à la réalisation de ce programme (demande de subventions, conventions...).

Pour extrait conforme,
Le président du SMEL,
Alain NAVARRET



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte Synergie Mer Et Littoral ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr